

INSTRUCTIONS DE COURSE

RÉGATE AU PROFIT DE LA SNSM dite « RÉGATE SNSM »

Dimanche 14 juin 2026

Grade 5C

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique Honfleur

Navigation : Honfleur – Estuaire de la Seine

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, les règlements fédéraux.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le **tableau officiel d'information au bureau du CNH.**

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 6.**



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Aucun signaux faits à terre.

6. PROGRAMME DE LA RÉGATE

- 6.1 Programme du dimanche 14 juin 2026 :

Briefing au CNH 8h45
Sortie Vieux Bassin 9h30
Sortie du SAS écluse 9h45
Signal d'avertissement 10h30
Nombre de course 1 parcours construit
Fermeture de ligne 14h45

Informations :

Pleine mer Le Havre : 10h44 Coefficient : 83
Ouverture SAS écluse : 9h14 Fermeture SAS écluse : 10h44
Ouverture du Pont de la Lieutenance : toutes les heures de 8h30 à 11h30 de 14h30 à 17h30

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course du jour est 10h30.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- Le pavillon de classe sera le pavillon du CNH

8. ZONE DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe** ZONE DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par la VHF Canal 06.
- 9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).



9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Deux bouées gonflables jaunes

Une bouée de dégagement blanche

10.2 Le bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

[DP] Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**. **La ligne virtuelle reliant les bouées rouges du chenal de Seine est considérée comme un obstacle et les concurrents doivent respecter les règles qui y sont liées. Le comité de course pourra pénaliser voire disqualifier tout concurrent franchissant cette ligne pendant la course.**

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et la bouée **20** du balisage latéral du chenal de Seine.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et la bouée **20** du balisage latéral du chenal de Seine.

14.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.



16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours
OSIRIS	Construit temps compensé

16.2 Les bateaux ne finissant pas **1h30** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du CNH

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au CNH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps** sans CVL.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 [DP] [NP] Un élargement de sortie est mis en place sur une feuille au secrétariat du CNH. Un élargement de retour sera à déclarer au comité de course aussitôt que possible par VHF Canal 06.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF Canal 06.

19.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 [DP] [NP] Envoi du pavillon Y sur le Bateau comité : les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.



20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par la pavillon du CNH

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

28. PRIX

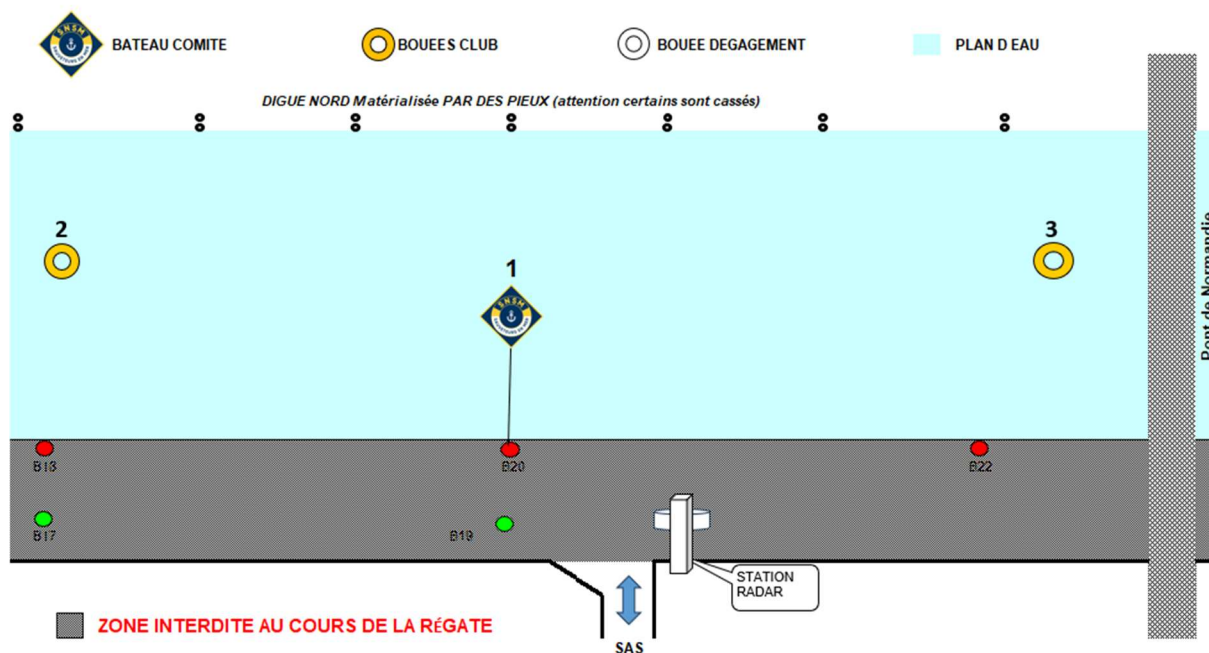
La remise des prix aura lieu dès que possible dans les locaux du CNH.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Arnaud DUPONT
Comité de course adjoint : Richard MEESE
Commissaire aux résultats : Brigitte BODINEAU



ANNEXE PARCOURS



Parcours 1 (Est – Environ 12 milles)

- 1 DÉPART ENTRE BOUÉE 20 ET BATEAU COMITÉ
- 2 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N° 3 À BÂBORD
- 3 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N°2 À BÂBORD
- 4 PASSER PAR LA PORTE FORMÉE PAR BOUÉE 20 ET BATEAU COMITÉ
- 5 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N° 3 À BÂBORD
- 6 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N°2 À BÂBORD
- 7 ARRIVÉE ENTRE BOUÉE 20 ET BATEAU COMITÉ

Parcours 2 (Ouest – Environ 12 milles)

- 1 DÉPART ENTRE BOUÉE 20 ET BATEAU COMITÉ
- 2 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N° 2 À TRIBORD
- 3 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N°3 À TRIBORD
- 4 PASSER PAR LA PORTE FORMÉE PAR B20 ET BATEAU COMITÉ
- 5 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N° 2 À TRIBORD
- 6 CONTOURNER ET LAISSER BOUÉE CLUB N°3 À TRIBORD
- 7 ARRIVÉE ENTRE BOUÉE 20 ET BATEAU COMITÉ



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de la classe concernée (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

